

COMMUNE DE GEISHOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE DE LA SEANCE du 6 avril 2016

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres
Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 10

Présents : Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Alain VIRLOT, M. Claude KIRCHHOFFER

Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, Mme Marie-Claire BRUNN, Mme Huguette BUCHER, M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Eric OSEREDCZUK.

Secrétaire de séance : M. Vincent COUSSEDIERE, conseiller municipal,
assisté de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbations des Comptes Administratifs, des Comptes de Gestion et affectations des résultats 2015
2. Budgets 2016
3. Prime de fin d'année du personnel communal
4. Renouvellement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
5. Modification dénominations portions rues : haut du Chemin des Chamois et haut Chemin des Peupliers
6. Don
7. Communications et Divers

D'emblée, M. le Maire relève que le budget général 2016 est très contraint, et qu'il a été particulièrement difficile de l'équilibrer. Son inquiétude porte sur 2017 où cela sera difficilement tenable.

De sa longue expérience de confections de budgets il constate que pour la première fois équilibrer un budget, dans quelque collectivité locale que ce soit, devient ardu et cela l'inquiète.

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbations des Comptes Administratifs, des Comptes de Gestion et affectations des résultats 2015

I. Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Forêt

Rapporteur : Claude KIRCHHOFFER, 3^{ème} Adjoint chargé des affaires forestières.

Les chiffres du compte administratif 2015 spécifique à la Forêt ont été examinés lors de la séance des commissions réunies du 29 mars 2016 - voir colonne CA 2015 de la présentation du budget 2016.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2015 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par le 3^{ème} Adjoint, Claude KIRCHHOFFER, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2015 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2015 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

Section de Fonctionnement :	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	82 809,85 €
Titres émis (recettes)	130 036,54 €
<u>Excédent</u>	+ 47 226,69 €

Section d'Investissement :	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	0 €
Titres émis (recettes)	0 €

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers,

le Conseil Municipal, sans le Maire, par 9 voix pour :

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Forêt 2015,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Forêt 2015.**

II. Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Général

Rapporteur : Bernadette HERR, 1^o Adjoint

Les chiffres du compte administratif 2015 du budget général ont été examinés lors de la séance des commissions réunies du 29 mars 2016 - voir colonne CA 2015 de la présentation du budget 2016.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2015 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par la 1^{ere} adjointe, Mme Bernadette HERR, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2015 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2015 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

Section de Fonctionnement :	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	410 919,41 €
Titres émis (recettes)	429 232,44 €
<u>Excédent</u>	+ 18 313,03 €

Section d'Investissement :	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	78 633,70 €
Titres émis (recettes)	78 865,82 €

<u>Excédent</u>	+ 232,12 €
------------------------	-------------------

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers, **le Conseil Municipal, sans le Maire, par 9 voix pour :**

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Général 2015,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Général 2015.**

III. Approbation des comptes de Gestion 2015 du Budget Général et du Budget Forêt

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter par le Maire les budgets primitifs et les certificats administratifs de l'exercice 2015 – portant sur le Budget Général et le Budget Forêt,
 - après s'être assuré que Mme Pierrette BALDENWECK, trésorière, a repris dans ses écritures le résultat de clôture de l'exercice précédent,
 - après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,
- approuve, à l'unanimité (10 voix pour) le Compte de Gestion 2015 du Budget Général et le Compte de Gestion 2015 du Budget Forêt, présentés par Madame la Trésorière de St-Amarin.

IV. Affectation du résultat de clôture 2015 du Budget Forêt

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Compte Administratif 2015 du Budget Forêt.

Les résultats globaux 2015 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2015	+ 47 226,69 €
Résultat de clôture 2014 reporté	+ 20 277,90 €
Résultat global de clôture (Excédent)	+ 67 504,59 €

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2015	0 €
Résultat de clôture 2014 reporté	+ 7 776,99 €
Résultat global de clôture (Excédent)	+ 7 776,99 €

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 10 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2016 comme suit :

67 504,59 € - ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté

7 776,99 € - ligne budgétaire 001 : Excédent d'Investissement reporté

V. Affectation du résultat de clôture 2015 du Budget Général

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le Compte Administratif 2015 de la Comptabilité Générale M14.

Les résultats globaux 2015 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2015	+ 18 313,03 €
Résultat de clôture 2014 reporté	+ 28 075,83 €
Résultat global de clôture (Excédent)	+ 46 388,86 €

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2015	+ 232,12 €
Résultat de clôture 2014 reporté	- 16 286,68 €
Résultat global de clôture (Déficit)	- 16 054,56 €

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 10 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2016 comme suit :

30 334,30 € - ligne budgétaire 002 : Excédent fonctionnement reporté
16 054,56 € - ligne budgétaire 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé

16 054,56 € - ligne budgétaire 001 : Déficit d'Investissement reporté

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Budgets 2016

I. Budget Primitif 2016 – Budget Général

Contributions directes : Vote des taux des impôts locaux 2016

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 TH-TF relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2016.

Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2016 ont été revalorisées de 1 % (article 1519 I du CGI).

Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles de 2016 s'élève à 143 461,- € contre 139 371 € en 2015.

Sur la base des discussions des commissions réunies du 29 mars 2016, M. le Maire propose au Conseil Municipal, pour 2016, de maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

Par un vote unanime, par 10 voix pour, le Conseil Municipal, fixe les taux des impôts locaux 2016 à :

10,07 % pour la Taxe d'Habitation
12,65 % pour la Taxe Foncière Bâtie
96,55 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie

Subventions 2016

M. le Maire rappelle que l'ensemble des crédits sont inscrits au budget primitif 2016 avec une grande rigueur et l'objectif en 2016 sera de maîtriser voire de réduire toutes les dépenses de tous articles budgétaires.

Ainsi, il propose de réduire symboliquement la subvention uniformément des associations locales, tout en soulignant le rôle important que jouent tous ces bénévoles dans la vie villageoise.

Et, pour démontrer la reconnaissance de la Commune envers les associations, M. le Maire propose d'acquérir des tables et bancs qui seront mis à disposition gratuite des associations de la commune pour leurs manifestations.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, décide de fixer le montant des diverses subventions 2016, comme suit :

1. 150 € à chaque association locale de la commune :
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - Association de Jumelage Alsace Sologne (AJAS)
 - Association de Gestion de la Salle Bramaly (AGSP)
 - Chorale Sainte Cécile
 - Foyer de la Culture et des Loisirs
 - Musique Union
 - Geishüser Elsasser Theater
 - UNC section de Geishouse

- Sport et Santé longue vie
- 2. de même, 150 € au titre de participation au feu d'artifice du Feu de la St-Jean,
- 3. 80 € pour l'Association des Donneurs de Sang, qui regroupe à présent les Communes de Moosch, Malmerspach et Geishouse,
- 4. 160 € au Groupement d'Action Sociale (GAS),
- 5. 508 € au titre d'une subvention complémentaire à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly,
- 6. 9 € par mois et par élève de l'école de musique inscrit à la Musique Union de Geishouse,
- 7. 204 € à l'APAMAD pour soutenir les activités développées par l'association, dont le portage de repas – 6 bénéficiaires de Geishouse en 2015
- 8. pour un séjour scolaire et sur justification : 7,62 € par jour et par élève de moins de 16 ans, qui ne bénéficie pas déjà d'une subvention communautaire par le biais du Foyer Socio-éducatif du Collège,

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Général

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2016 qui a été préparé en réunion des commissions réunies le 29 mars 2016.

Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2016 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2015 dont l'affectation est décidée au point I-V de la présente séance, a été remis à chaque conseiller municipal pour être examiné en détail.

Après avoir entendu toutes les explications utiles, le Conseil Municipal, par un vote unanime de 10 voix pour, vote le Budget Primitif 2016 – Budget Général – arrêté aux montants suivants :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	444 941,70	475 276,00
résultat reporté	+ 30 334,30	0,00
	475 276,00	475 276,00
Investissement	108 146,44	108 146,44
résultat reporté		16 054,56
excédent capitalisé	16 054,56	
	124 201,00	124 201,00
BUDGET TOTAL	<u>599 477,00</u>	<u>599 477,00</u>

De l'approbation du budget primitif, il résulte que :

Participation des familles aux frais de transport scolaire – élèves de plus de 16 ans - 2016

M. le Maire précise que la gratuité du transport scolaire n'est assurée que pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Au-delà, la Commune doit participer à hauteur de 35 % du coût du transport scolaire pour les lycéens.

En séance du 14 février 1986 ont ainsi été fixées les règles d'une contribution financière modeste demandée aux parents d'élèves : soit l'équivalence d'un abonnement SNCF de Moosch à Thann.

Une élève est concernée en 2015/2016 sur les 4 lycéens allant à Thann.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, décide de se prononcer sur la reconduction de la participation financière demandée aux parents des élèves de plus de 16 ans,

- fixe le montant de cette participation à 166 € pour l'année scolaire 2015/2016, payable en deux fois.

Prélèvement Association de Gestion de la Salle Polyvalente – année 2015

Par bail, en date du 6 décembre 1984, la Commune a confié la gestion de la Salle Bramaly à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly (AGSP). L'article 1 précise que la Commune met à disposition de l'AGSP le bâtiment contre versement d'une participation financière (représentant les charges + le loyer) fixée annuellement par le Conseil Municipal.

Depuis lors cette participation a été fixée à 75 % des recettes de location.

Dans la réalité ce montant ne couvre pas totalement les charges (eau + électricité).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour :

- décide de reconduire cette participation financière, au taux de 75 %, des seules recettes de location.
- cette règle restera en vigueur tant qu'elle ne sera pas amendée.

Embauche de jeunes saisonniers – été 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal, à l'instar des années précédentes, d'embaucher des jeunes pour différents travaux à réaliser durant les congés scolaires d'été afin d'épauler le personnel communal et de donner à ces jeunes l'expérience d'un travail rémunéré.

Depuis 1986, il a été pris pour règle que la Commune propose aux jeunes ayant 17 ans dans l'année un travail temporaire de 15 jours durant les congés scolaires. Cette proposition est faite quel que soit le nombre de jeunes atteignant cet âge dans l'année et uniquement à eux sans dérogation, à titre égalitaire. Ainsi, chaque jeune de la Commune aura pu prétendre, une fois, à un travail dans la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 10 voix pour : de reconduire ces embauches durant les congés d'été 2016, sur le même principe que les années précédentes,

- soit de proposer aux 4 jeunes nés en 1999 un travail occasionnel de 15 jours, à raison de 35 h par semaine, pour divers travaux d'entretien du ban communal ou des bâtiments, voirie, arrosage, peinture, forêt, aide au nettoyage de l'école...
- de soumettre les intéressés à une visite médicale d'embauche,
- de rémunérer les intéressés sur la base du SMIC en vigueur, augmenté de l'indemnité de congés payés

étant précisé que les crédits nécessaires sont votés au budget primitif 2016 compte 6413.

II. Budget Primitif 2016 – Budget Forêt

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2016, selon les devis de travaux et coupes présentés lors de la séance du 26 février 2016.

Ce document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2016 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2015 dont l'affectation a été décidée au point n° I-4 de la présente séance, a été remis à chaque conseiller municipal, lors de la séance des commissions réunies du 29 mars 2016, pour être examiné en détail.

Compte tenu des propositions de l'Office National de la Forêt et du report à nouveau de l'exercice 2015,

le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, par 10 voix pour, de voter le Budget Primitif 2016 – Forêt – arrêté aux montants suivants :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	98 480,00	165 984,59
résultat reporté	67 504,59	
	165 984,59	165 984,59
Investissement	0,00	7 776,99
résultat reporté	7 776,99	
	7 776,99	7 776,99
BUDGET TOTAL	<u>173 761,58</u>	<u>173 761,58</u>

Point n° 3 de l'ordre du jour :**Prime de fin d'année du personnel communal**

Par référence à la loi n° 96-0193 du 16 décembre 1996, qui fait référence à la loi du 26.1.1984, portant équivalence de rémunération entre les agents des services de l'Etat et les collectivités locales, il revient de budgétiser au chapitre « personnel » la prime de fin d'année. La règle en vigueur depuis 1984 est l'attribution d'un treizième mois aux agents titulaires et non titulaires sur la base de l'indice brut de l'agent au 1^{er} juillet de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acte le maintien de cette attribution, selon les règles en vigueur.

Cette délibération sera valable pour les années ultérieures.

Point n° 4 de l'ordre du jour :**Renouvellement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

M. Thierry FEDER est embauché sur un contrat aidé de l'Etat – Contrat Unique d'Insertion – depuis le 11 mai 2015 et cela jusqu'au 10 mai 2016, à raison de 35 h par semaine. Son embauche avait été liée à l'absence d'un agent technique titulaire en congé maladie puis en mi-temps thérapeutique en 2015.

Considérant :

- que l'agent titulaire devrait reprendre à temps plein à compter du 20 juillet 2016,
- au vu de la charge de travail,
- et particulièrement au vu des ressources financières en forte baisse,

M. le Maire propose de demander le renouvellement du contrat de M. Thierry FEDER pour une durée d'une année mais pour une durée hebdomadaire limitée à 20 h.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le renouvellement du contrat de M. Thierry FEDER sous forme de Contrat Unique d'Insertion à compter du 11 mai 2016 pour une durée d'un an et d'un horaire hebdomadaire de 20 h,
- charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le renouvellement de ce contrat aux conditions susdites.

Point n° 5 de l'ordre du jour :**Modification dénominations portions rues : haut du Chemin des Chamois et haut chemin des Peupliers**

Depuis quelques temps il a été évoqué la nécessité de rebaptiser des portions de rues :

- Chemin des Chamois au-dessus de la route départementale
- Chemin de Peupliers, annexe au fond de la rue des Champs.

Les propriétés de ces quartiers ne sont pas localisables par les systèmes de géo-positionnement par satellites (GPS) et cela peut poser de sérieux problèmes de sécurité en cas de nécessité d'intervention des services de secours.

Certains riverains ont demandé le changement de la dénomination de la rue pour éviter toute confusion avec les portions de rues ayant la même dénomination mais n'étant pas en continuité de ces rues.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la dénomination d'une voie publique relève exclusivement de la compétence des communes, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une réunion avec tous les riverains concernés (n° 5, 8, 10 Chemin des Chamois et n° 8, 10, 12, 14 Chemin des Peupliers) s'est tenue à la mairie le 24 mars dernier.

Ces propriétaires de maisons ont émis un avis favorable à ce que la Commune dénomme, à présent :

- le haut du Chemin des Chamois = Chemin Erlen (avec une nouvelle numérotation des maisons)
- l'annexe Chemin des Peupliers = Rue des Champs (dans la continuité des numéros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications de dénomination de rues et de numérotation de maisons suivantes :

ancienne numérotation	nouvelle dénomination et numérotation
Chemin des Peupliers	Rue des Champs
n° 14	31 rue des Champs
n° 12	33 rue des Champs
n° 10	35 rue des Champs
n° 8	37 rue des Champs
Chemin des Chamois	Chemin Erlen
n° 5	1 Chemin Erlen
n° 8	4 Chemin Erlen
n° 10	6 Chemin Erlen

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Don

Suite à une étude de plan de développement de Geishouse, en 1990, l'une des actions proposées était « la mise en place d'une politique de promotion, d'accueil et d'animations. Ainsi, a été créée, en 1992, l'Association pour le Développement Touristique de Geishouse (ADTG).

Cette association devenue inactive au bout d'une dizaine d'années a tenu une réunion actant la dissolution de l'Association le 29 octobre 2003.

Selon l'article 22 des statuts de cette association, la dévolution des biens revient en ce cas à la Commune de Geishouse.

En accord avec la banque, l'ancienne trésorière de cette association a pu récupérer les fonds financiers et va les reverser à la commune.

M. le Maire propose d'accepter ce don de 2 250,37 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte ce don de 2 250,37 € et remercie l'anciennetrésorière de l'association dissoute.**

Point n° 7 de l'ordre du jour :**Communications et DIVERS****A. Communications du Maire :**

- Les conseillers municipaux ont fait une sortie, le samedi 2 avril 2016, sur le site dit « Chalet Peugeot » pour constater l'état de la construction avant d'envisager son devenir. Ils ont été agréablement surpris par l'état de l'intérieur relativement en bon état. Des pistes sont évoquées quant aux possibilités de destination de cet abri.

- o **Dates à retenir :**

- Samedi 9 avril : Moon Rock
- Samedi 30 avril : rallye « plaine et cimes »
- Dimanche 1^{er} mai : Foire aux Oies à Souvigny en Sologne
- Jeudi 5 au samedi 7 mai : « Challenge » AJAS – accueil de solognots
- Dimanche 8 mai : messe + cérémonie commémoration « Victoire 1945 »
- Samedi 14 mai : concert de la musique Union
- Vendredi 27 mai : don du sang à Geishouse
- Samedi 28 mai : soirée chantante de la Chorale Ste-Cécile
- Samedi 4 juin : journée bénévolat
- Samedi 25 juin : Feu de la St-Jean

- o **Grands anniversaires :**

Dimanche 22 mai : 95 ans Mme Hélène EBERLING et noces de palissandre des époux EBERLING

B. Interventions :

- o Mme Bernadette HERR confirme que la fête de fin d'année de l'école aura lieu le samedi 25 juin 2016.
- o M. Claude KIRCHHOFFER évoque le projet de restructuration de toutes les plateformes de compostage de la vallée. Les nouvelles consignes voulues semblent difficilement tenables et méritent d'être discutées avec le service Ecocitoyenneté de la Communauté de Communes de Saint-Amarin.

M. le Maire clôt la séance à 22 h 20